



**Commune de PETIT-BERSAC**  
**Conseil Municipal du 25 Septembre 2020 - 20h00**

**Absents : Mme Isabelle ROBERTY - M. Gabriel JOURDAIN**

**Procurations :**

**Isabelle ROBERTY donne procuration à Jean-Luc PUJOLS**

**Secrétaire : Mme Nina MENU**

**Séance ouverte : 20h15**

**Ordre du Jour :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 Juillet 2020
1. SRB Dronne enquête publique
  2. Location logements communaux : prescription de restitution de dépôts de garantie (départ des locataires antérieur à 2007)
  3. Décision modificative BUDGET COMMUNE : opération achat extincteur
  4. Décision modificative BUDGET COMMUNE : dépôt de garantie logements communaux
  5. Décision modificative BUDGET COMMUNE : opération rénovation logement de la poste
  6. Décision modificative BUDGET LOTISSEMENT : régularisation
  7. Désignation d'un délégué CLECT à la Communauté de Commune
  8. Résiliation anticipée du bail commercial du Multiple Rural
  9. Convention pris en charge destruction nids de frelons
  10. Convention de partenariat avec CASSIOPEA : "Point information" et "Prise en charge du service de téléassistance de CASSIOPEA"

***Délibérations***

**Approbation du Compte-rendu du conseil du 23 juillet 2020**

*Rapporteur : Gilles*

Voir Annexe PV Réunion du Conseil municipal du 23-07-2020.

**Délibération :**

Le Conseil approuve le compte-rendu du Conseil municipal du 23 juillet 2020.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour.

**1. Enquête Publique SRB Dronne**

*Rapporteur : Michaël*

Avis à donner ou non sur l'enquête publique dans le cadre du programme pluriannuel de travaux du SRB Dronne.

Retour sur le Comité syndical de mercredi 23/09.

Président : JD Andrieux - mêmes vice-présidents

Demande de réunion publique autour des projet sur la commune

Délibération :

Le Conseil municipal donne un Avis favorable à l'enquête publique du SRB Dronne.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour.

**2. Location logements communaux : prescription de restitution de dépôts de garantie (départ des locataires antérieur à 2007)**

*Rapporteur : Gilles*

Enregistrement de la prescription concernant la non-Restitution des dépôts de garantie antérieurs à 2007. Il s'agit des cautions de Mme Polegato (914,69 €) et Mme/M.

Landre/Allard (381,12€). Cela est permis par l'article 2224 du Code civil.

Délibération :

Le Conseil municipal déclare la prescription concernant la non-restitution de dépôts de garantie antérieurs à l'année 2007.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour.

**3. Décision Modificative BUDGET COMMUNE : Opération Achat extincteur**

*Rapporteur : Gilles*

Suite à la visite de la société en charge de la maintenance des extincteurs (MP Incendie), Il manquait 2 extincteurs, au Club House du Foot et à l'atelier municipal. Investissement de 500 € sur une nouvelle opération à enregistrer au Budget de la Commune sur un article particulier (2188).

Il reste peut-être à acquérir des extincteurs pour les véhicules communaux.

Délibération :

Le Conseil municipal inscrit en recette d'investissement au chapitre 2188, la somme de 500€ correspondant aux deux nouveau extincteurs installés..

Vote à l'unanimité : 10 voix pour.

**4. Décision Modificative BUDGET COMMUNE : Dépôt de garantie logements communaux**

*Rapporteur : Gilles*

2 cautions non remboursées datant d'avant 2007 : Mme Polegato (914,69 €) et Mme/M.

Landre/Allard (381,12€)

Délibération :

Le Conseil municipal inscrit en recette d'investissement au chapitre 2188, la somme de 1.295,81 € correspondant aux deux dépôt de garantie non-restitués antérieurs à 2007.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour.

**5. Décision Modificative BUDGET COMMUNE : Opération rénovation logement de la poste**

*Rapporteur : Marie-Christine*

Pour des raisons de coût, la commission Bâtiments a décidé de ne pas abattre la cloison de l'entrée. Les entreprises suivantes ont été sélectionnées. (voir document joint)  
Laguillon (Gros oeuvre), Jamot (électricité), Grégory Butet (Carrelage), Mathieu Texier (Plomberie/Chauffage), Anthony Moreau (Peinture).  
Transfert de 24.000 € de l'opération 86 (réfection terrain de foot) vers l'opération 96 (Rénovation logement de la poste).

Délibération :

Le Conseil municipal inscrit un transfert de dépenses d'investissement de 24.000 € de l'opération 86 vers l'opération 96.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour.

Délibération :

Le Conseil municipal déclare sa volonté d'établir un loyer conventionné pour le logement de la Poste et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour.

## **6. Décision Modificative BUDGET LOTISSEMENT : Régularisation**

*Rapporteur : Gilles*

Concernant le Budget Lotissement, le Trésorier nous a fait part du besoin de régulariser les excédents suite à inversion entre investissement et fonctionnement pour un montant de 2.421,61 €.

Délibération :

Le Conseil municipal accepte les régularisations entre sections souhaitées par la Trésorerie pour un montant de 2.421,61€.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour.

## **7. Désignation d'un Délégué CLECT à la Communauté de Communes**

*Rapporteur : Gilles*

Désigner 1 délégué pour représenter la commune auprès de la CLECT qui s'occupe de contrôler les charges transférées à la CCPR et leur mode de financement. Elle intervient obligatoirement l'année de l'adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de charges.

Mme Natacha Joseph se présente seule comme candidate.

Délibération :

Le Conseil municipal désigne Mme Natacha JOSEPH comme déléguée à la CLECT.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour.

## **8. Résiliation anticipée du bail commercial du Multiple Rural**

*Rapporteur : Natacha*

Christian Sanna a finalement envoyé son courrier de demande de résiliation anticipée au 31/10/20. Il faut de nouveau délibérer sur cet accord, puisque le 1er accord avait été voté au Conseil d'installation puis annulé (pas de délégation au maire à l'époque).

Délibération :

Le Conseil municipal accepte le départ anticipé de la SASU Christ&Ana au 31/10/2020.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour

**9. Convention prise en charge Destruction Nid de frelons**

*Rapporteur : Gilles*

La société Allo 3D est intervenue chez Christiane Larroussellie pour détruire un nid de frelons asiatiques. Allo 3D nous a proposé de conventionner pour ce type d'intervention chez des privés (risque important de nuisance).

3 propositions sachant que l'intervention varie selon de 102 € à 180 € selon l'accessibilité du nid. Trois options émergent :

1. L'administré paie 100% des frais
2. L'administré paie 50% des frais et la commune paie également 50% des frais.
3. La commune paie 100% des frais.

Délibération :

Le Conseil municipal décide de ne pas conventionner avec la société Allo 3D.

Vote à l'unanimité : 10 voix pour

**10. Conventions de partenariat avec CASSIOPEA : "Point information" et "Prise en charge du service de téléassistance de CASSIOPEA"**

*Rapporteur : Gilles*

Convention avec l'Association Cassiopea pour que la Mairie mette à disposition un local servant de point d'information aux personnes désireuses de prendre ce service de téléassistance.

Convention pour prise en charge d'un ou deux mois gratuit si un administré souhaite bénéficier du service de téléassistance.

3 personnes âgées de Petit-Bersac sont déjà adhérentes.

Le Conseil municipal craint que ce ne soit la porte ouverte à toutes sortes de démarchages.

Délibération :

Au sujet des services de Cassiopea, le Conseil municipal décide de :

Ne pas signer de Convention "Point d'information" :

Vote à la majorité : 6 voix pour - 2 abstentions - 2 voix contre

Ne pas signer de Convention "Partenariat" : 10 voix pour

Vote à l'unanimité : 10 voix pour

***Questions diverses***

**1. Mission temporaire 3h ménage/semaine attribuée à Véronique Provins (Faye)**

*Rapporteur : Marie-Christine*

3 candidates en entretien. 2 candidates en ballottage. Décision sur la personne que l'on connaissait.

## **2. Maintenance Assainissement (complément d'infos du dernier conseil sur les budgets)**

Détail de la maintenance Assainissement fourni en Annexe, en réponse aux questions posées lors du dernier conseil. Les interventions de la SAUR sont techniquement compliquées à vérifier.

## **3. Changement d'horaires du cantonnier**

Le cantonnier effectue depuis début Septembre 8h / jour les Lundi, Mardi et Mercredi.

## **4. Vente du fourgon Mercedes à JP Jusson**

Montant de la vente : 800 €.

Ce fourgon est destiné à être vendu au Mali, afin d'être réaménagé en bus de transports en commun à Bamako. On demandera à Jean-Pierre Jusson de prendre une photo de ce que deviennent ces véhicules.

## **5. Commission Communication**

La commission Communication a décidé de créer un logo pour la commune, en remplacement des armoiries actuelles. Compte-rendu de la réunion dans le dossier Commissions/Communication.

Présentation de maquettes de logo dans le dossier Maquettes Logo.

D'autres propositions d'experts en design pourront être apportées d'ici le prochain conseil.

Rattrapage effectué des publications des conseils municipaux sur le site internet.

Réflexion sur le nom du journal et décision lors du prochain conseil.

## **6. Organisation des commissions**

Définir les dates des prochaines réunions de commissions.

Commission Aménagement : 16/10/2020 18h30

Commission Cérémonies : 29/09/2020 18h30

## **7. Budget participatif CD24**

Valider le dépôt du projet de création du "Four Ambulant".

Il est apparu important de rappeler que la Boulangerie Courcelle a été consultée par rapport à ce projet.

## **8. Opération Octobre Rose**

Des idées d'actions seront évoquées lors de la réunion de la Commission Cérémonies du 29/09.

## **9. Elections SMDE24**

Président du SMDE24: Marc Mattera

Vice-Président de la Commission Territoriale Bois de la Côte : Yannick Lagrenaudie (Saint-Aulaye)

Clôture de la séance à 23h30